
RELANCE DE LA GESTION DU LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

15 Mai 2020

- 1- La gestion du calendrier
- 2- Format d'organisation
- 3- Juge
- 4- Préparation du site
- 5- Déroulement de l'examen

CONSTAT

La crise sanitaire a touché la filière Elevage de la SCC, rendant notamment impossible la qualification des reproducteurs (examen de confirmation).

Il convient de mettre en place un dispositif de proximité et de soutien aux éleveurs afin d'assurer la relance et de répondre au besoin lié à l'annulation des rassemblements depuis le début du confinement.

OBJECTIF

Dans le cadre d'une reprise progressive de l'activité liée à l'inscription au Livre des Origines Français, et dans le respect du plan de déconfinement national, autoriser l'organisation des séances de confirmation sous le contrôle de la Fédération.

1- GESTION DU CALENDRIER

Les séances de confirmation annulées et reportées, ainsi que les nouveaux rassemblements prévus pour augmenter les possibilités de qualifier un reproducteur doivent faire l'objet d'une inscription au calendrier national sous contrôle de la Fédération (transmettre à isabelle.saric@centrale-canine.fr).

Les associations affiliées s'engagent à respecter les règles de précaution mises en place par la Société Centrale Canine.

2- FORMAT D'ORGANISATION

La séance de confirmation est organisée en **extérieur**.

La séance de confirmation est obligatoirement gérée avec « **horaires de passage** », permettant de limiter à 10 le nombre de personnes présentes simultanément.

Le critère retenu en matière de distanciation physique est le calcul du nombre de mètres carrés par personne pour permettre aux personnes présentes simultanément sur site d'évoluer sans risque. Cette jauge a été fixée à 4m² par personne, ce qui correspond à 1 m autour d'une personne dans toutes les directions.



3- JUGE

Les juges désignés pour officier dans le cadre de l'examen de sélection devront être en possession de :

- Un ordre de mission à entête SCC nominatif précisant l'objet, le lieu et la date de l'examen. Ce document sera délivré par la SCC.

Dans l'hypothèse d'un déplacement hors du département de résidence et supérieur à 100kms

- La déclaration de déplacement en dehors de son Département et à plus de 100 kms de sa résidence en cochant la 1^{ère} case ([téléchargement pdf](#))

L'ordre de mission est le document qui justifie le motif de déplacement.

En cas de contrôle, un justificatif de domicile de moins d'un an devra être présenté.

4- INSCRIPTION A L'EXAMEN

Les séances de confirmation sont ouvertes

- Aux particuliers dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 kms (pas de distance maximum si déplacement dans le département d'habitation).
Aucune attestation de déplacement n'est nécessaire.
- Aux professionnels, sans limite de distance dans le cadre de leur activité professionnelle
Remplir la déclaration de déplacement

Afin de limiter le nombre de personnes présentes sur site, les propriétaires inscrits sont invités à se déplacer seul, sans accompagnateur.

5- PREPARATION

EVITER TOUT CONTACT INUTILE ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS



- L'accueil des participants devra être prévu de façon à respecter les règles de distanciation (espace minimum, marquage au sol, file d'attente)
- Anticiper l'accueil des participants par un moyen de communication à distance (consignes d'accueil, gestes barrières envoyés par mail)
- Prévoir d'afficher les modalités du déroulement
- Mettre à disposition des masques, lingettes, gels hydroalcooliques et poubelles à pédale
- Organiser le flux de déplacement pour éviter au maximum le croisement entre les entrants et les sortants (marche en avant)

Chaque fois que nécessaire, faites patienter les participants dans leur voiture

6- DEROULEMENT DE L'EXAMEN

EVITER LES CONTACTS MAIN A MAIN

- Installer un poste de travail pour le binôme Juge/secrétaire sans contact avec les autres experts. Privilégier le travail côte à côte plutôt que face à face.
- Matérialiser au sol la distance d'1m entre le propriétaire et la table du juge
- Lorsqu'une distance d'au moins 1 m. entre personnes est impossible, notamment pour présenter l'animal, **le port du masque ou de la visière est obligatoire**
- L'aptitude (ou inaptitude) du reproducteur est rempli par le juge sur le document de confirmation PRE-REMPLI. L'utilisation d'un stylo personnel ou d'un stylo à usage unique est préconisé.
- Le poste de travail (table) ainsi que le matériel partagé (lecteur de puce) sont nettoyés entre chaque chien.

LAVAGE DES MAINS OU UTILISATION DE GEL HYDRO ALCOOLIQUE ENTRE CHAQUE CHIEN



POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE



CENTRALE
CANINE

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0314-001-2003 - 20 mars 2020

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE